



Communiqué de presse

Embargo: 20.12.2011, 9:15

13 Protection sociale

N° 0351-1113-20

Résultats nationaux de la statistique suisse de l'aide sociale 2010

Taux d'aide sociale: stabilité à 3,0% au niveau national, évolution différenciée dans les cantons

Neuchâtel, 20.12.2011 (OFS) - **En 2010, 231'046 personnes ont recouru à des prestations de l'aide sociale en Suisse, ce qui représente un taux d'aide sociale de 3,0%. Si le taux d'aide sociale est demeuré inchangé par rapport à 2009 en moyenne nationale, il a en revanche évolué de manière différenciée selon les cantons et les catégories de communes. Comme en 2009, le nombre de cas clos grâce à une amélioration de la situation professionnelle des bénéficiaires a baissé.**

Taux d'aide sociale inchangé au niveau national

En 2010, 231'046 personnes, représentant 3,0% de l'ensemble de la population, ont été entièrement ou partiellement tributaires de l'aide sociale pour couvrir leurs besoins vitaux. Si le taux d'aide sociale est resté inchangé par rapport à 2009, malgré une légère progression (d'environ 1000 personnes ou de 0,4%) des bénéficiaires en 2010, cela s'explique par le fait que la population vivant en Suisse a également augmenté. Cette stabilisation fait suite à deux ans de recul (2007 et 2008) et à une année de légère progression (2009).

Evolution différenciée du taux d'aide sociale selon les cantons

Les cantons urbains (BS, GE, ZH), dont la structure démographique est marquée par une proportion plus élevée de familles monoparentales, d'étrangers non diplômés et de sans-emploi, affichent des taux d'aide sociale plus élevés que les cantons ruraux, notamment ceux de Suisse centrale et orientale. Par ailleurs, plusieurs cantons romands présentent des taux d'aide sociale supérieurs à ceux des cantons alémaniques structurellement semblables. Le canton de Neuchâtel affiche ainsi le taux le plus élevé de tous les cantons pour 2010, tandis que le canton de Vaud occupe la troisième position. Il convient toutefois de garder à l'esprit les grandes différences qui existent entre les cantons pour ce qui est des prestations sous condition de ressources situées en amont de l'aide sociale

(par exemple les avances sur pensions alimentaires, les allocations parentales et allocations de maternité, les aides au logement, les aides cantonales aux chômeurs).

Par rapport à l'année précédente, le taux d'aide sociale a progressé dans 7 cantons, est resté inchangé dans 11 cantons et a reculé dans 8 cantons. On observe la plus forte progression (+0,3 point) dans le canton de Soleure et le recul le plus marqué (-0,4 point) dans celui de Bâle-Ville.

Baisse du nombre de bénéficiaires dans les grandes villes

Le taux d'aide sociale a reculé de 2,7% dans les villes de plus de 100'000 habitants, par rapport à 2009. Les baisses les plus marquantes concernent les villes de Bâle (de 6,4 à 6,0%) et de Zurich (de 5,2 à 4,9%). Les communes des agglomérations de Zurich, Genève et Berne, qui enregistrent des concentrations élevées de personnes sans emploi et d'étrangers, affichaient en 2010 des taux d'aide sociale plus élevés que leurs centres urbains respectifs.

Moins de dossiers clos en raison d'une amélioration de la situation professionnelle

Un dossier d'aide sociale peut être clos pour trois sortes de raisons: l'amélioration de la situation professionnelle (reprise d'une activité rémunérée, augmentation du salaire, etc.), le recours à d'autres prestations sociales (assurances sociales ou autres prestations sous condition de ressources) et la clôture d'un dossier par le service social compétent en raison du déménagement ou du décès du bénéficiaire ou d'une rupture du contact avec ce dernier. En 2010, près d'un tiers des dossiers (31,4%) ont été clos parce que la situation professionnelle des bénéficiaires s'était améliorée. La part des cas clos pour ce motif baisse de manière continue depuis 2008 (35,4%). Il est de plus en plus difficile de retrouver une place sur le marché de l'emploi notamment pour les bénéficiaires d'aide sociale qui sont proches de l'âge de la retraite. C'est là sans doute la principale raison de la progression d'un peu plus de 900 personnes (près de 6%), de 2009 à 2010, de la population des 56-64 ans à l'aide sociale.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE
Service de presse

La statistique suisse de l'aide sociale

La statistique suisse de l'aide sociale de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour but de fournir des informations sur l'aide sociale qui soient comparables aux niveaux suisse, cantonal et régional. Fruit d'une étroite collaboration entre la Confédération, les cantons et les communes, la statistique suisse de l'aide sociale a été introduite progressivement dans toute la Suisse. Les dossiers d'aide sociale sont saisis à l'aide d'un questionnaire standardisé. L'OFS veille au bon déroulement du relevé des données, assume la responsabilité de la livraison des données et exploite ces dernières. Depuis 2009, les résultats de la statistique suisse de l'aide sociale sont les premiers à reposer sur un relevé de données exhaustif dans tous les cantons. Les résultats de la statistique de l'aide sociale sont aussi utilisés dans le cadre de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons dans le cadre de la péréquation financière (NPF).

Depuis 2009, la statistique suisse de l'aide sociale prend aussi en considération les réfugiés admis provisoirement vivant depuis plus de sept ans en Suisse. Il va de soi que ce groupe de personnes est venu élargir l'univers de base retenu pour calculer le taux d'aide sociale.

Le **taux d'aide sociale** est un indicateur essentiel de la statistique de l'aide sociale. Il mesure la part des bénéficiaires dans la population totale. Il renseigne par ailleurs sur le risque de tomber dans la précarité et de dépendre des prestations d'aide sociale.

Le taux d'aide sociale a pour valeur de référence la population résidente permanente (ESPOP) de l'année précédente.

La statistique suisse de l'aide sociale permet d'identifier les groupes à risque, de connaître le contexte sociodémographique et la situation familiale des bénéficiaires. Elle permet aussi de chiffrer le montant ainsi que la durée de l'aide fournie. La statistique permet d'observer sur une base solide et objective l'évolution des problèmes sociaux et des prestations d'aide sociale. Elle constitue de ce fait un instrument important de la politique sociale.

Renseignements:

Norbert Riesen, OFS, Section Aide sociale, tél.: +41 32 71 36578

Nouvelles parutions:

Actualités OFS «Statistique suisse de l'aide sociale 2010. Résultats nationaux»,
n° de commande: 767-1201. Prix: gratuit.

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36281, e-mail: kom@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061
e-mail : order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <http://www.statistique.admin.ch> > [Thèmes](#) > [13 - Protection sociale](#)

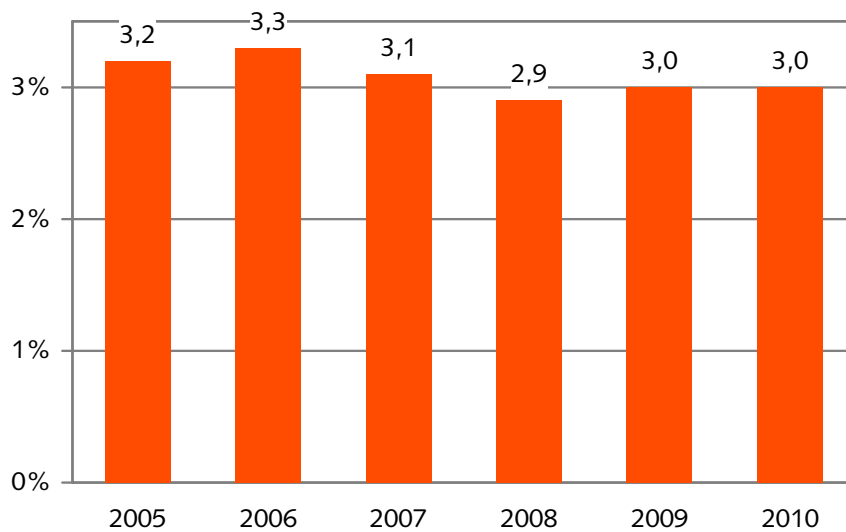
Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse :
<http://www.news-stat.admin.ch>

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

Taux d'aide sociale de la Suisse, de 2005 à 2010

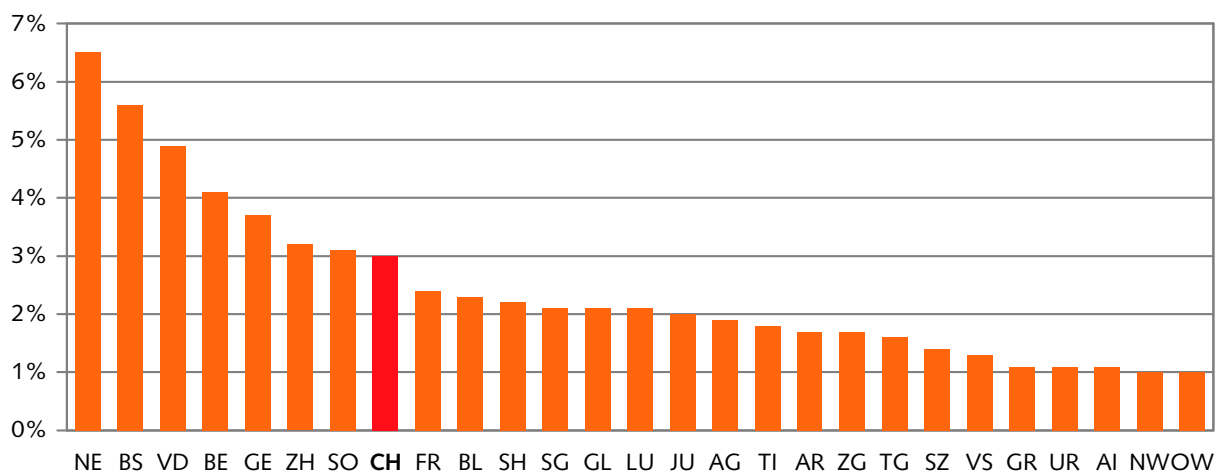
G1



© OFS

Taux d'aide sociale par canton, en 2010

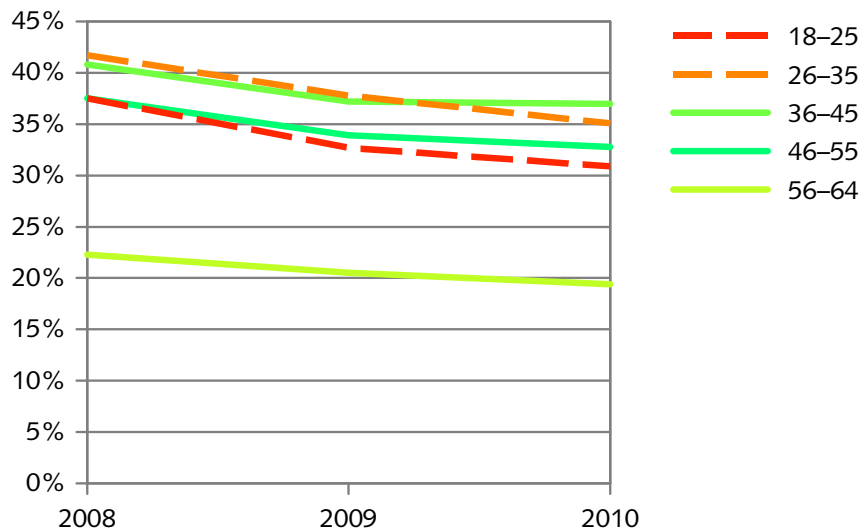
G2



© OFS

Pourcentage de «l'amélioration de la situation professionnelle», comme motif principal de la clôture des dossiers (population de 18 à 64 ans), de 2008 à 2010

G 3



© OFS